

• **PREAMBULE - APPLICATION ET ACCEPTATION AUTOMATIQUE**

Ce document unique rassemble les conditions d'adhésion pour la saison. Il s'applique à l'ensemble des inscriptions, y compris les pré-inscriptions déjà enregistrées en ligne. Le fait de maintenir votre dossier ou de participer aux activités de l'association vaut acceptation de ces conditions, du règlement intérieur et de ses annexes.

NOTE : Les mentions signalées par (RI) sont des rappels issus du Règlement Intérieur du club. En cas de divergence, la version officielle du Règlement Intérieur (RI) prévaut systématiquement.*

1. Validation de l'inscription et Paiement

- Période d'adhésion (* RI) : L'adhésion au club est valable pour toute la durée de la saison sportive (du 1er septembre au 31 août).
- Acompte de pré-inscription : Toute pré-inscription nécessite un acompte de 40€, déduit du solde final. En cas de désistement, d'annulation sans motif impérieux, ou sans action de votre part pour finaliser le dossier avant la date limite fixée pour la rentrée, la place est libérée et l'acompte reste définitivement acquis au club.
- Justificatif Obligatoire : Un remboursement exceptionnel de l'acompte ou de la cotisation avant la rentrée ne sera étudié par le Conseil d'Administration ou la Commission Inscription que sur présentation d'un justificatif (ex : certificat médical, justificatif de déménagement,...).
- Remboursement en cours de saison (* RI) : Toute demande de remboursement en cours d'année doit être soumise au Conseil d'Administration. Si elle est acceptée, elle est plafonnée à 5€ par mois plein restant (maximum 35€).
- Licencias FFME externes (* RI) : Si vous êtes déjà licencié FFME via un autre club, la part fédérale sera déduite de votre cotisation sur justificatif.

2. Obligations Médicales et Sécurité

(Articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport)

- Règlementation Santé : Pour la grande majorité des licences, seule l'attestation d'un questionnaire de santé valide (rempli sur l'espace myFFME) est requise et obligatoire (à refaire tous les ans).
- Certificat Médical Obligatoire : Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique, datant de moins d'un an, est strictement obligatoire dans seulement trois cas :
 - o Si vous avez répondu OUI à au moins une question du questionnaire de santé (adulte ou jeune).
 - o Pour les adultes compétiteurs à partir des demi-finales des championnats de France d'escalade.
 - o Pour les adultes compétiteurs en ski-alpinisme.
- Engagement : J'atteste que mon questionnaire de santé permet la pratique. Si le questionnaire ne permet pas la pratique, je m'engage à fournir ultérieurement un certificat médical adapté sur mon espace personnel myFFME. A défaut, le club se réserve le droit d'interdire l'accès à la salle.

3. Assurances et Options

- Responsabilité Civile : L'inscription comprend obligatoirement l'assurance RC de la FFME.
- Assurance BASE (Individuelle Accident) : Offerte et prise en charge par le club via une remise sur la part club. Vous pouvez y renoncer (dans le formulaire d'inscription ou par mail), mais ce refus ne donnera droit à aucune réduction ou remboursement tarifaire.
- Options fédérales : Toute souscription a des options ou garanties complémentaires (Option Ski, Slackline, Trail, VTT, Protection Agression ou indemnités IJ1/IJ2/IJ3) peuvent être souscrites au moment des inscriptions ou directement par vos soins depuis votre espace personnel myFFME.

4. Choix des Cours (Ages et Niveaux)

- Cours Jeunes : L'inscription doit correspondre à la catégorie d'Age FFME (voir tableau sur le site ou site de la FFME). En cas d'erreur, le club peut rembourser la place mais ne garantit pas de disponibilité dans le cours approprié.
- Cours Adultes : Le respect des niveaux techniques est requis (Niveau 2 : 5b en tête / Niveau 3 : 6a en tête) et la maîtrise de l'assurage en tête sont rigoureusement requis. Le club se réserve le droit de réorienter un grimpeur pour des raisons de sécurité.

5. Remise Famille et Saisie des Coordonnées

- Critères : Le tarif Famille (réduction de 10€ par inscrit) s'applique à partir de la 3ème personne d'une même famille (même nom ou même adresse).
- Règle de saisie obligatoire : Pour des raisons d'importation informatique, l'adresse, le code postal et la ville des membres d'une même famille doivent être saisis de manière rigoureusement identique, au caractère près, sur HelloAsso ou sur votre espace personnel myFFME.
- Application : La remise sera appliquée au moment de la finalisation des inscriptions en présentiel.

6. Documents complémentaires

- Les documents indispensables à la vie du club sont consultables à la suite de ce document et restent disponibles sur simple demande par mail si besoin :
- Le Règlement Intérieur de l'ASA Escalade (fixant les règles générales de l'association).
 - Les Consignes des Permanences (fixant les règles d'accès et de sécurité pour les créneaux libres).
 - La Charte des Compétiteurs (applicable uniquement aux grimpeurs intégrés dans un groupe compétition/performance).